

Femmes enceintes ou jeunes parents, pour prendre rendez-vous avec le médecin ou contacter les infirmières-puéricultrices de la PMI, appelez la CAS\* la plus proche de chez vous :

### **Chaumont**

7 rue Eugène Issartel  
Tél. 03 25 02 89 58

### **Langres**

2 rue Robert Schumann  
Tél. 03 25 87 03 63

### **Saint-Dizier**

4 rue Godard Jeanson  
Tél. 03 25 56 69 33

### **Joinville**

39 avenue de la Marne  
Tél. 03 25 94 18 86

\* Circonscription d'action sociale



PROTECTION  
MATERNELLE ET  
INFANTILE



La PMI, aux côtés des parents  
et des jeunes enfants

[www.haute-marne.fr](http://www.haute-marne.fr)

La PMI, un service du Département  
rattaché à la direction de la  
solidarité départementale

[www.haute-marne.fr](http://www.haute-marne.fr)

## Les missions de la PMI

- Accompagner et aider les familles avant et après la naissance de l'enfant ;
- suivre le développement de l'enfant de 0 à 6 ans ;
- favoriser les liens parents-enfants ;
- participer à la mission de protection de l'enfance ;
- participer à l'agrément des assistantes maternelles et les soutenir dans leur activité.

## Des équipes au service des enfants et de leurs parents



**Un médecin** : il assure les consultations de prévention (vaccinations, surveillance de la croissance et du développement psychomoteur de l'enfant).

**Une sage-femme** : elle accompagne la future maman à domicile ou lors de permanences dans les CAS (circonscriptions d'action sociale).

**Des infirmières-puéricultrices** : elles sont à l'écoute des parents sur les questions du quotidien (développement de l'enfant, comportement, activités). Elles les informent sur de nombreux sujets, comme le sommeil, l'alimentation, les modes de garde ou encore les jeux. Les infirmières-puéricultrices du Département s'assurent également du bon développement des jeunes enfants.

## Consultations

Vous pouvez rencontrer les équipes de PMI lors de visites à domicile, de consultations sur rendez-vous ou de permanences assurées par les infirmières-puéricultrices ou la sage-femme.

**Pour obtenir des renseignements ou prendre rendez-vous, appelez votre CAS (circonscription d'action sociale).**

**Les services de la PMI sont gratuits et ouverts à tous**

**À savoir** : les services de PMI du Département organisent aussi un bilan en école maternelle pour tous les enfants âgés de 3 à 4 ans (test de la vue, de l'audition, de la psychomotricité, de l'acquisition du langage, vérification des vaccinations et de dépistage de l'obésité).